



les francas

L'éducation en mouvement !

ANNÉE 2025

Rapport financier Les Francas de l'Aisne

Rapport d'activité 2025 - AG du 2 juin 2026

SOMMAIRE

04

RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

12

COMPTE DE RÉSULTAT

14

BILAN

15

ANNEXE



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE L' AISNE

Association loi 1901
Siège social : Foyer SocioCulturel Georges Brassens
269 avenue de Reims
02200 VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DESFRANCAS DE L' AISNE

Association loi 1901
Siège social : Foyer Socio Culturel Georges Brassens
269 avenue de Reims
02200 VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association départementale des FRANCAS de l'Aisne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommée pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des



estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime



suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des

- procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère

- raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention

- comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels

- reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 28 avril 2026

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE L' AISNE

Association loi 1901
Siège social : Foyer Socio Culturel Georges Brassens
269 avenue de Reims
02200 VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DESFRANCAS DE L' AISNE

Association loi 1901

Siège social : Foyer SocioCulturel Georges Brassens
269 avenue de Reims

02200 VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

A l'Assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Boulogne, le 28 avril 2026

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard
Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 728	2 976
Ventes de biens		10
Prestations de service	1 190 877	1 201 616
Subventions d'exploitation	426 781	477 521
Dons et Mécénat		
Contributions financières	33 086	36 398
Reprises sur dépréciations et provisions		37 555
Produits des cessions d'immobilisations		
Utilisations des fonds dédiés	62 890	73 412
Autres produits	21 622	31 233
Tot al	1 736 983	1 860 720
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	568 726	591 224
Aides financières		
Impôts et taxes		
S al ai res	777 441	774 487
Cotisations sociales	288 075	258 230
Dotations aux amortissements	10 986	5 731
Dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	20 026	23 465
Valeurs comptables des immobilisations cédées		
Reports en fonds dédiés	30 000	62 890
Autres charges	54 320	32 204
Tot al	1 749 575	1 748 231
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-12 592	112 489
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers	6 120	5 156
Reprises sur dépréciations et provisions		
Tot al	6 120	5 156
CHARGES FINANCIERES		
Charges financières	11 212	
Dotations aux dépréciations et provisions		
Tot al	11 212	
RESULTAT FINANCIER (II)	-5 092	5 156
RESULTAT COURANT (I + II)	-17 684	117 646
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		
RESULTAT DEL'EXERCICE (I + II + III)	-17 684	117 646
Impôts sur les bénéfices		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	6 600	6 400
Tot al	6 600	6 400
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	6 600	6 400
Tot al	6 600	6 400

Analyse du compte de résultat

En 2025, le compte de résultat affiche un résultat déficitaire de 17 684 €, soit près de 1% des produits, pour un total de 1 743 103 € de produits et de 1 760 787 € de charges.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation s'élèvent à 1 736 983 € soit une baisse de 6,6% en comparaison avec l'année 2024 (1 860 720 € de produits d'exploitation).

Quelques explications sur les variations significatives constatées :

- Les prestations de service diminuent de près de 11 000 € (-1%), cela s'explique par :
- La baisse du volume de stage de formation habilité proposée sur l'année 2025, 4 sessions contre 6 lors de l'année 2024,
- Les variations de fréquentation des ACM gérés par l'association départementale et des projets mis en place.
- Les subventions d'exploitation sont en baisse entre les deux années (-51k€ soit - 11%), le détail des montants par financeur se trouve dans l'annexe.
- Les contributions financières décroissent légèrement de 3 312 € (-9%), elles correspondent aux produits reversés par la Fédération Nationale et l'Union Régionale des Hauts de France.
- Les reprises sur dépréciations et provisions sont nulles sur l'année 2025, en effet l'association n'a pas fait l'objet de reprise de provisions sur l'année.

Les charges d'exploitation sont stables entre les deux années (+1 344 €), à hauteur à 1 749 575 € en 2025 contre 1 748 231 € en 2024.

Deux postes représentent à eux seuls plus de 93% des dépenses :

- Les autres achats et charges externes ralentissent de 3,8% pour atteindre 568 726 € principalement en raison des variations de fréquentations des ACM gérés par l'association départementale ainsi que des efforts réalisés sur les dépenses administratives du siège social.
- La masse salariale (salaires et charges sociales) représente près de 61% des charges d'exploitation. Nous avons enregistré une augmentation de 3,2% de la masse salariale, correspondant à l'augmentation de la valeur du point de notre convention collective et des charges sociales.

RÉSULTAT FINANCIER

En raison de l'emprunt bancaire effectué pour l'acquisition du Gîte de Monampeuil, le résultat financier est déficitaire à hauteur de 5 092 €, correspondant uniquement à la différence entre les intérêts bancaires liés à ce crédit immobilier et aux intérêts perçus grâce à notre épargne.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En 2024, le nouveau plan comptable associatif définit les produits et charges exceptionnels comme directement lié à un événement majeur (impact financier conséquent) et inhabituel (non lié à l'exploitation normale et courante de l'entité).

Ainsi, l'association départementale ne présente plus de produits ni de charges exceptionnels sur cette année 2025.

BILAN

ACTIF	31. 12. 2025			31. 12. 2024 Net	PASSIF	31. 12. 2025	31. 12. 2024
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net				
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				FONDS PROPRES		
	Terrains	1 955	1 955		Fonds propres (avant affectation)	714 557	596 911
	Constructions	80 000		80 000	Résultat de l'exercice	-17 684	117 646
	Matériels d'activités	940 826		940 826	Subventions d'investissement	7 834	10 894
	Autres immobilisations corporelles	29 794	29 794		TOTAL	704 706	725 450
	Immobilisations en cours	64 143	44 338	19 805	FONDS DEDIES & PROVISIONS		
	Autres prêts et titres immobilisés				Fonds dédiés	30 000	62 890
ACTIF CIRCULANT	Dépôts et cautionnements	650		650	Provisions pour risques	211 689	191 663
	TOTAL	1 117 368	76 086	1 041 282	Provisions pour charges	241 689	254 552
	Stocks				DETTES		
	Usagers - clients	88 402		88 402	Emprunts et dettes assimilées	893 824	
	Comptes courants Réseau	14 268		14 268	Fournisseurs	62 519	53 664
	Autres créances	164 427		164 427	Dettes fiscales et sociales	139 085	120 595
	Charges constatées d'avance	1 604		1 604	Comptes courants Réseau		
Trésorerie		739 003		739 003	Autres dettes	7 162	9 809
	TOTAL	1 007 703		1 007 703	Produits constatés d'avance		
	TOTAL	2 125 071	76 086	2 048 985	TOTAL	1 102 589	184 069
				1 164 072	TOTAL	2 048 985	1 164 072

Analyse du bilan

Rappelons avant toute chose que le bilan résume la situation financière de l'association au 31 décembre 2025.

LE PASSIF

Les fonds propres s'élèveront, si l'assemblée générale approuve les comptes et l'affectation du résultat, à 704 706 € (affectation du résultat de -17 684 €).

Les dettes sont en forte hausse entre les deux années de plus de 918 000 €. Cette évolution s'explique essentiellement par le compte emprunts et dettes assimilés (893 824 €) correspondant au prêt immobilier réalisées par l'association en septembre. On constate également que les postes fournisseurs et dettes fiscales et sociales augmentent respectivement de 8 855 € et de 18 490 € correspondant aux charges sociales du dernier trimestre 2025 ainsi qu'aux factures reçues fin décembre 2025 et réglées au début de l'année 2026.

L'ACTIF

L'actif immobilisé augmente de 1 013 207 €. Cette hausse s'explique principalement par l'acquisition du Gîte du Lac de Monampteuil.

L'actif circulant est en diminution de 128 294 €. Plusieurs facteurs justifient cette baisse :

- La réduction du volume des actifs usagers – clients de 131 310 € en 2024 à 88 402 € en 2025 correspondant aux factures réalisées aux collectivités partenaires en fin d'année 2025 qui ont été réglées en janvier 2026.
- La baisse de la trésorerie, au 31 décembre 2025, de 91 918 € expliquée principalement par les frais d'acquisition du Gîte du Lac de Monampteuil. La trésorerie représente l'ensemble des fonds disponibles en banque sur nos comptes.

Quelques perspectives pour les années à venir :

Dans la continuité des exercices précédents, l'association départementale s'attache à maintenir une gestion financière rigoureuse, indispensable au soutien de ses actions et au développement de ses projets structurants.

L'année 2025 a été marquée par une étape déterminante avec l'acquisition du bien immobilier, finalisée le 8 septembre dernier et la contraction d'un emprunt bancaire. Ce projet entre désormais dans une phase concrète de réalisation, avec un démarrage des travaux intervenu au début du mois d'avril 2026.

Ce nouvel équipement constitue un levier important pour accompagner le développement des activités de l'association départementale et répondre aux besoins du territoire. Néanmoins, il implique également une attention renforcée quant à la maîtrise des dépenses, tant en phase de travaux que dans la perspective de son fonctionnement futur.

Également, dans un contexte marqué par une évolution incertaine des financements publics et une tendance à la baisse des subventions, l'association devra faire preuve d'une vigilance accrue dans la gestion de ses ressources. La consolidation de son modèle économique et la recherche de nouvelles sources de financement constitueront des enjeux majeurs pour les exercices à venir.

L'association restera pleinement mobilisée afin de préserver ses équilibres financiers, en respectant sa stratégie départementale et en veillant à une utilisation optimale de ses ressources dans un contexte économique contraint.

ANNEXE



ANNEXE – Les Francas de l’Aisne – AD 02

Annexe au bilan et au compte de résultat de l’exercice clos le 31 décembre 2025 qui affiche un déficit de 17 684 €.

L’exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l’annexe forment un tout indissociable.

L’association départementale des Francas de l’Aisne a pour objet, dans le cadre de la Fédération nationale des Francas :

- ü de promouvoir la place des enfants et des jeunes dans la société,
- ü de promouvoir la conception émancipatrice de l’éducation propre au Mouvement des Francas,
- ü de développer des projets d’accueil et d’activités à l’intention des enfants et des adolescent(e)s,
- ü de susciter et regrouper toute forme d’activités et de structures de loisirs éducatifs, culturels et sportifs -
notamment les centres de loisirs- répondant aux besoins des enfants et des familles, d’en assumer au besoin la gestion,
- ü d’inciter à l’élaboration et à la mise en œuvre de projets éducatifs locaux ou territoriaux comme de participer à leur réalisation,
- ü d’informer et de former les personnes concernées par les enfants, les jeunes et leur éducation,
- ü d’étudier et de promouvoir les méthodes et outils d’animation et d’information adaptés aux structures et aux publics.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L’EXERCICE

Sur l’exercice 2025, l’association départementale a contracté un emprunt bancaire sur 18 ans pour un montant total de 900000 € dans le cadre de l’acquisition du Gîte du Lac de Monampteuil en date du 8 septembre 2025 – coût total de l’opération d’achat (frais inclus) : 1 020 826,26 €.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l’ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l’exploitation, permanence des méthodes comptables d’un exercice à l’autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d’établissement et de présentation des comptes annuels. L’évaluation des éléments de l’actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L’amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d’usage, sans rechercher la durée d’utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d’un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d’évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n’ont pas été modifiées par rapport à l’exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	1 954,56 €			1 954,56 €
Terrains		80 000 €		80 000,00 €
Constructions et agencements		940 826 €		940 826,26 €
Matériel d'activités	29 793,80 €			29 793,80 €
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport	27 795,06 €			27 795,06 €
Matériel informatique	32 980,93 €	3 366,99 €		36 347,92 €
Mobilier de bureau				
Immobilisations en cours				
Total	92 524,35 €	1 024 193,25 €		1 116 717,60 €

b) Acquisitions et désinvestissements

Terrains : Terrain du Gîte du Lac de Monampeuil	80 000,00 €
Constructions et agencements : Gîte du Lac de Monampeuil	940 826,26 €
Matériel informatique : Acquisition de trois ordinateurs portable	3 366,99 €
	1 024 193,25 €

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	1 954,56 €			1 954,56 €
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	29 793,80 €			29 793,80 €
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%	2 882,45 €	9 265,02 €		12 147,47 €
Matériel informatique	33%	30 469,02 €	1 721,01 €		32 190,03 €
Mobilier de bureau	20%				
Total		65 099,83 €	10 986,03 €		76 085,86 €

2. Immobilisations financières

	Montant	Moins d'un an	Plus d'un an
Prêts Francas			
Autres prêts			
Titres			
Dépôts et cautionnement	650,00 €		650,00 €

3. Stocks

L'association départementale des Francas de l'Aisne ne présente pas de stock.

4. Usagers - Clients

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	88 402,06 €		88 402,06 €
Usagers douteux			
Usagers non facturés			
Total	88 402,06 €		88 402,06 €

Le montant des usagers correspond à la participation des collectivités concernant les actions conventionnées, qui est facturé courant du mois de décembre et réglé sur l'année suivante.

5. Comptes courants Francas

Numéro Structure	Nom	Montant
4500000	Fédération Nationale des Francas	1 367,80 €
4501800	Union Régionale des Francas Hauts de France	12 899,95 €
Total		14 267,75 €

6. Autres créances

Acomptes sur commande	8 608,70 €
CAF de l'Aisne : Prestations de Service ACM	27 974,86 €
CAF de l'Aisne : Prestations de Service CTG	19 668,96 €
CAF de l'Aisne : Autres aides financières	92 104,23 €
Conseil Départemental de l'Aisne	8 894,25 €
État : ASP	1 425,00 €
MSA	5 260,00 €
Autres produits à recevoir	490,97 €
	164 427,97 €

7. Charges constatées d'avance

Divers fournisseurs	1 603,63 €
---------------------	-------------------

8. Trésorerie

Compte Crédit Agricole avec les livrets	739 002,79 €
---	---------------------

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

2. Subventions d'investissement

Désignation	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
CAF 4 Ordinateurs portables	1 404,80 €	33,33%	175,61 €	175,61 €	
CAF 2 Ordinateurs portables	1 002,80 €	33,33%	835,67 €	334,27 €	501,40 €
CAF Camion Toyota EVS	11 118,02 €	33,33%	9 882,68 €	3 706,01 €	6 176,67 €
CAF 3 Ordinateurs portables	1 346,80 €	33,33%	1 346,80 €	190,70 €	1 156,10 €
Total	14 872,42 €		12 240,76 €	4 406,59 €	7 834,17 €

3. Fonds dédiés

Désignation	Début	Reports	Utilisations	Fin
Fonds dédiés 2024 pour 2025	62 889,91 €		62 889,91 €	
DRAJES - Plan Mercredis		20 000,00 €		20 000,00 €
DRAJES - Accompagnement BAFA		1 000,00 €		1 000,00 €
DRAJES - Plan de Formation		1 500,00 €		1 500,00 €
Préfecture - Nos quartiers d'automne		3 500,00 €		3 500,00 €
CAF - Forum Santé		2 500,00 €		2 500,00 €
CAF - Plan de Formation		1 500,00 €		1 500,00 €
Total	62 889,91 €	30 000,00 €	62 889,91 €	30 000,00 €

4. Provisions et dépréciations

Désignation	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Risques sociaux				
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	191 662,50 €	20 026,48 €		211 688,98 €
Provisions pour charges	191 662,50 €	20 026,48 €		211 688,98 €
Immobilisations financières				
Usagers				
Comptes courants Francas				
Dépréciations				
Total	191 662,50 €	20 026,48 €		211 688,98 €

Dotations / reprises d'exploitation 20 026,48 €

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 20 026,48 €

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective nationale ÉCLAT, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

5. Emprunts et dettes assimilées

Désignation	Début	Remb.	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts internes						
Emprunts bancaires (08/09/2025)	900 000 €	8 686,41 €	891 313,59 €	35 599,25 €	157 024,19 €	698 690,15 €
Découverts bancaires						
Autres emprunts						
Total	900 000 €	8 686,41 €	891 313,59 €	35 599,25 €	157 024,19 €	698 690,15 €

6. Fournisseurs

Fournisseurs	13 017,09 €
Fournisseurs, factures non parvenues	49 501,65 €
	62 518,74 €

7. Dettes fiscales et sociales

Provisions Congés Payés	51 040,68 €
Taxe sur les salaires	35 535,60 €
URSSAF	31 246,00 €
Uniformalion	8 046,66 €
Caisse de retraite	7 352,19 €
CHORUM et AESIO Mutuelle	5 454,17 €
DGFIP – Prélèvement Impôts à la source	410,00 €
	139 085,30 €

8. Comptes courants Francas

Néant

9. Autres dettes

Subvention à reverser (Projets d'initiative citoyenne Hirson)	5 915,94 €
Frais de Personnel	1 081,58 €
Régies d'avance	164,24 €
	7 161,76 €

10. Produits constatés d'avance

Néant

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Prestations de service

Prestation de service Formation	Exercice dos		Exercice précédent	
	Nb Stagiaires	Montant	Nb Stagiaires	Montant
Formation Habilitée	74	36 681,01 €	116	56 761,00 €
Total Prestations		36 681,01 €		56 761,00 €

Nombre de Journées / Enfants	Exercice dos	Exercice précédent
ALSH gérés par l'AD	12 709	12 928
Périscolaire/Mercredis gérés par l'AD	4 753	4 805
Activités Adolescentes gérées par l'AD	232	324
Séjours de vacances gérés par l'AD	340	715
Autres activités gérées par l'AD	224	284
Total (ACM gérés par l'AD)	18 258	19 056

Type de prestation de service	Exercice dos	Exercice précédent
Participations Familles ACM	196 010,60 €	197 377,60 €
Prestations de service CAF - MSA	160 405,11 €	150 087,33 €
Participations Collectivités	670 796,03 €	657 063,52 €
Aides au fonctionnement CAF	24 213,60 €	23 847,30 €
Prestations de service Projets	97 161,84 €	110 592,68 €
Autres Prestations de service	5 608,57 €	5 886,52 €
Total Prestations de service	1 154 195,75 €	1 144 854,95 €

2. Subventions d'exploitation

Partenaires Financiers	Exercice clos	Exercice précédent
CAF de l'Aisne	205 190,18 €	192 929,21 €
Conseil Départemental de l'Aisne	39 147,50 €	45 450,00 €
Conseil Régional Hauts de France	5 000,00 €	5 000,00 €
État - FONJEP	30 162,00 €	40 851,00 €
Préfecture de l'Aisne	27 753,40 €	26 600,00 €
MSA	13 200,00 €	20 000,00 €
DRAC	17 000,00 €	37 574,00 €
CCVA	4 240,00 €	2 200,00 €
Rectorat d'Amiens	20 000,00 €	20 000,00 €
SDJES	9 300,00 €	10 000,00 €
DRAJES	32 650,00 €	57 000,00 €
Fondation de France		4 000,00 €
Quote-part de subventions d'investissement	4 406,59 €	1 984,20 €
Autres subventions	18 731,01 €	13 938,70 €
Total Subventions	426 780,68 €	477 527,11 €

3. Contributions financières

Partenaires Financiers	Exercice clos	Exercice précédent
CPO Régionale	1 720,00 €	1 720,00 €
Fédération Nationale des Francas - Part Variable	4 875,50 €	4 987,50 €
Fédération Nationale des Francas - Dotation	19 000,00 €	19 000,00 €
Fédération Nationales des Francas - Projets	7 490,00 €	10 690,00 €
Total Subventions	33 085,50 €	36 397,50 €

4. Aides financières

Néant

5. Produits et Charges exceptionnels

Néant

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salariés (hors Contrats d'Engagement Éducatif - CEE)	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif ⁽¹⁾	E.T.P. ⁽²⁾	Effectif ⁽¹⁾	E.T.P. ⁽²⁾
Cadres	5	5	5	5
Employés	16	13	17	13
Total	21	18	22	18

(1) Effectif à la clôture

(2) Équivalent Temps Plein

Contrat d'Engagement Éducatif (CEE)	Exercice clos		Exercice précédent	
	Nb de personnes	Nb de journées	Nb de personnes	Nb de journées
Contrat CEE	105	2 305	102	2 308

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Poursuivant l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédit-bail et locations de longue durée

Néant

4. Engagements hors bilan

Néant

5. Contributions volontaires

a) Bénévolat / Personnel bénévole

La participation des bénévoles aux différentes manifestations et réunions de travail a été valorisée à hauteur de 66 jours, 100 € par jour, soit un total de 6 600 €.

b) Mise à disposition de locaux et prestations en nature internes et externes

Néant



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES FRANCAS DE L' AISNE

FSC GEORGES BRASSENS
269 AVENUE DE REIMS
02200 VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN
03.23.76.28.46
FRANCAS.AISNE@WANADOO.FR

